

## **Qui peut devenir adhérent ?**

Tout pré-retraité ou retraité du Crédit Agricole peut devenir adhérent de l'ARCAP.

L'adhésion est actée par l'envoi du [Bulletin d'Adhésion](#), du [Mandat SEPA](#) et

le paiement de la cotisation annuelle.

*(Cliquer sur les mentions en bleu pour visualiser le bulletin et le mandat et les éditer pour adhérer )*

## **Pourquoi adhérer à l'ARCAP ?**

- Bénéficier d'informations régionales et nationales : actualité du retraité.
- Être informés et bénéficier des accords passés par l'ARCAP et INITIATI'RETRAITE avec différents partenaires : Mutuelles de santé, MSA, AGRICA, BUTTERFLY, Télé-Assistance ....
- Participer aux nombreuses activités de loisirs susceptibles d'intéresser le plus grand nombre d'adhérents de l'Amicale : sorties, voyages, journées de rencontres (loto, challenge pétanque, randonnées etc...).
- Bénéficier de l'aide et du soutien au profit exclusif de nos adhérents grâce aux membres du Conseil d'Administration, spécialisés dans les différents domaines : retraite, interventions auprès de la MSA, de la mutuelle, d'AGRICA.

L'ARCAP tient une Assemblée générale Annuelle, conviviale et informative organisée alternativement en différents lieux compatibles avec la localisation de nos adhérents.

L'ARCAP veille à entretenir de bonnes relations avec CAAP et le CSE (ex CE) qui permettent aux retraités de bénéficier de conditions particulières et favorables (sachant que ni la CR ni le CSE n'ont obligation à nous consentir cela).

Enfin adhérer à l'AMICALE c'est aussi la possibilité de conserver un lien avec ses anciens collègues, ce qui n'est pas le moindre des avantages !!

***Venez nous rejoindre pour votre plaisir, pour le nôtre et  
pour défendre nos intérêts communs***